

LE TRAVAIL AU NOIR

Un certain nombre d'entreprises profitent du travail au noir pour ne pas payer les charges sociales de leurs employés. Près de 2000 contrôles ont été effectués en 2016.

@ Noé Morel, Alexandre Bisenz

Le canton de Vaud est très actif dans la lutte contre le travail au noir. Via le Service de l'emploi (SDE), qui est l'organe de contrôle institué par la loi fédérale, il veille au respect des obligations en matière d'annonce et d'autorisation conformément à la législation dans le domaine des assurances sociales, des étrangers et de l'imposition à la source.

Le travail au noir est un phénomène qui touche particulièrement les branches ayant un fort besoin de main d'œuvre non qualifiée. C'est souvent par le biais d'une dénonciation que la Police cantonale est avisée d'une situation de travail au noir ou suite à un contrôle qui amène au constat que la personne n'a pas de statut légal pour travailler en Suisse. Un certain nombre d'entreprises profitent du travail au noir pour ne pas payer les charges sociales de leurs employés et augmenter ainsi leur bénéfice.

La Police cantonale travaille en partenariat avec le Service de l'emploi et le Service de la population (SPOP)

pour mieux contrôler le marché du travail. Dans le milieu de la construction, par exemple, des spécialistes procèdent à des contrôles et veillent au respect des normes en matière de sécurité, de temps de travail et des salaires. Ils vérifient également que les employés travaillent de façon régulière. Les contrôles menés par le Service de l'emploi et ses partenaires sont réalisés de façon inopinée et aléatoire dans les secteurs les plus sensibles. Dans tous les cas, les organismes de contrôles peuvent requérir l'appui de la Police cantonale, compétente pour exercer la police des étrangers. Les infractions sont dénoncées au Ministère public, qui fixe des sanctions pénales allant des peines pécuniaires jusqu'aux peines privatives de liberté en fonction de la gravité des faits. Des émoluments et des sanctions administratives sont en outre prononcés par le SPOP et le SDE à l'encontre des contrevenants.

Eléments statistiques 2016 Travail au noir dans le canton de vaud



305'000

francs de frais de contrôle facturés aux employeurs par le Service de l'emploi

171'000

francs de jours-amendes fermes prononcés à l'encontre des employeurs par le Ministère public

81'000

francs d'amendes immédiates



2'000

contrôles effectués



306

employeurs dénoncés pénalement



1'900

travailleurs sans titre de séjour ou non déclarés